



SEMAINE NATIONALE DE SANTE SECURITE du 17 au 23 octobre 1988

**POUR UNE PREVENTION
A NOTRE FAÇON**



Le congrès de la C.S.N. a précisé que le thème principal de la semaine serait "la politique du 10% de la C.S.S.T." et c'est pourquoi nous avons choisi comme thème de ralliement "Pour une prévention à notre façon".

Rappelons que l'opération - 10% de la C.S.S.T. vise à réduire de 10% les accidents du travail. Mais, dans la pratique, la C.S.S.T. vise à réduire les coûts qu'entraînent les accidents et les maladies du travail et non pas à obliger les employeurs à prendre des mesures de prévention. Concrètement, nous constatons: harcèlement des travailleurs et travailleuses accidentés(es), augmentation des contestations par l'employeur et la C.S.S.T. des accidents du travail, procédures juridiques de plus en plus complexes et longues pour faire reconnaître les droits des travailleurs et travailleuses victimes d'accidents et de maladies du travail.

L'opération - 10% ne vise pas l'ensemble des milieux de travail, mais un certain nombre choisi par la C.S.S.T. dont la C.E.C.M. Ainsi en mai dernier la C.S.S.T. demandait à la C.E.C.M. une rencontre, qui permettra une compréhension de l'aspect statistique entourant les accidents et les coûts qui s'y rattachent et d'apporter dans la mesure du possible des solutions. Quelques représentants de la C.E.C.M. et des représentants de chacune des associations syndicales de la C.E.C.M. ont participé à cette rencontre.

La santé-sécurité au travail ça s'apprend... mais **PAS** **A NOS DÉPENS !**

C'EST MA COMMISSION
MON DOSSIER

MON PERSONNEL
VOÏRE FAUTE !...



C'est en quelque sorte le langage qu'ont tenu les trois syndicats C.S.N. soit l'A.P.P.A., le S.N.E. et l'A.C.E.D.M. Entre autres, il fut mentionné à l'employeur que certaines améliorations devaient se faire pour atteindre cet objectif, soit la mise en place de procédures permettant:

- aux différents syndicats de prendre connaissance des registres d'accidents;

- de faire enquête lors d'accidents, sous forme de rapports écrits, et d'apporter des correctifs s'il y a lieu;

- d'implanter un mécanisme de participation des travailleuses et des travailleurs afin de discuter strictement de santé et de sécurité (déterminer les personnes impliquées, les mandats, les objectifs, etc.);

- la mise en place d'un programme d'inspection des lieux;

- l'identification officielle d'une personne responsable à la C.E.C.M. à contacter lors de situations anormales.

Ainsi suite à cette analyse, la C.E.C.M. devait présenter un plan d'action écrit comprenant des échéanciers et des personnes responsables et ce dans un délai d'un mois.

LE SUIVI....

Selon la C.S.S.T., la C.E.C.M. n'a toujours pas présenté, à ce jour, de plan d'action à cet effet.

DOSSIER VENTILATION

Contrairement à d'autres types de problèmes de santé au travail où des facteurs précis causent des malaises précis, les problèmes de santé reliés à une mauvaise qualité de l'air sont assez généraux et peuvent avoir des causes multiples.

Nous avons déjà amorcé une enquête sur les symptômes. Etant donné que la situation peut varier d'un département à l'autre ou d'une école à l'autre, il nous faut donc rassembler l'information sur la source des problèmes.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir compléter et nous retourner le questionnaire de la dernière page de ce journal.

Une action syndicale sur la qualité de l'air sera par la suite mise de l'avant si vous trouvez que le sujet est assez important pour qu'on s'y attarde.

UN PEU D'INFORMATION:

TABEAU II: TAUX NORMAL DE CHANGEMENTS D'AIR PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR SELON DIFFÉRENTES SOURCES

QUÉBEC (RQMT)	USA (ASHRAE)	RECOMMANDATION CSN
2,4 litres/sec/pers	10 litres/sec/pers	15 à 20 litres/sec/pers
	(pour maintenir le taux de CO ₂ sous 1000 ppm)	(pour maintenir le taux de CO ₂ sous 600 ppm) (11)

Légende:

CO₂ = bioxyde de carbone, produit par la respiration humaine (voir p.10)

ppm = parties par million. Ceci est une façon d'exprimer la concentration d'un gaz dans l'air.

Ce tableau démontre clairement l'insuffisance de la norme en vigueur au Québec, que même la CSST reconnaît dans une note de service interne. (12)

La recommandation CSN est basée sur notre expérience et confirmée par des études scientifiques qui démontrent qu'à compter de 600 ppm de CO₂, les malaises commencent à apparaître. (13, 14)

Lors d'une conférence présentée en novembre 1987 à Montréal, un ingénieur du ministère des Travaux publics du Canada a déclaré que l'augmentation de productivité qui résulterait d'un taux de ventilation de 20 l/sec/pers d'air provenant de l'extérieur serait 38 fois plus élevée que le coût énergétique pour chauffer ou refroidir cet air.

Vous a-t-on déjà informé des risques reliés à votre travail? _____

Identifier votre école: _____

Coupe-t-on la ventilation? _____ Si oui, quand: le midi _____

après les cours _____

les fins de semaine _____

l'été _____

1. SYMPTOMES RELIES A LA QUALITE DE L'AIR	aucun	rarement	occasionnellement	quotidiennement	s'intensifiant pendant la journée	diminuant rendu à domicile	disparaît lors d'un congé
A - Maux de tête							
B - Bailllements							
C - Somnolence							
D - Eternuements à répétition							
E - Toux sèche							
F - Irritation de la gorge							
G - Sécrétions verdâtres de la gorge							
H - Difficultés respiratoires							
I - Incapacité d'aller au bout de son souffle							
J - Impression d'étouffement							
K - Impression de lourdeurs de l'air							
L - Etourdissements							
M - Nausées							
N - Irritation des yeux							
O - Difficulté de port de lentilles cornéennes							
P - Saignements de nez							
Q - Rhinites							
R - Sinusites							
S - Assèchement des lèvres							
T - Assèchement de la peau							
U - Démangeaisons							
V - Eruptions cutanées							
W - Fatigue importante							
X - Frissons							
Y - Chaud							
Z - Froid							
ZZ- Autres:							

2. CONGES DE MALADIE SUITE A L'AGGRAVATION DE CES SYMPTOMES DURANT LA DERNIERE ANNEE (cocher)

- ☐ A) aucun
- ☐ B) de un à deux jours
- ☐ C) de trois à cinq jours
- ☐ D) plus qu'une semaine, moins qu'un mois
- ☐ E) plus qu'un mois
- ☐ F) Autres: _____

3. QUE PENSEZ-VOUS DE LA QUALITE DE L'AIR AU TRAVAIL ?

- ☐ B) très satisfaisante
- ☐ C) satisfaisante
- ☐ D) insatisfaisante
- ☐ E) très insatisfaisante
- ☐ F) autres remarques: _____

NOM (facultatif) _____

DATE: _____